

## Appel à projets Elisabeth et Amélie (Fonds Elisabeth et Amélie) Critères de recevabilité et de sélection

---

[Document à l'usage des candidats]

[2025]

### *Table des matières*

Table des matières.....	1
1. Contexte .....	2
2. Objectif.....	2
3. Méthode .....	2
4. Critères de recevabilité et de sélection.....	3
a) Critères de recevabilité.....	3
b) Critères de sélection .....	3
5. Intervention financière du Fonds .....	6
6. Evaluation.....	7
7. Deadline .....	7
Annexe : Diagnostic quant à la présence d'eau.....	7



# Fonds Elisabeth et Amélie

## *1. Contexte*

L'accès à de l'eau potable en quantité suffisante, l'assainissement de base des installations et l'hygiène sont une nécessité absolue pour préserver l'état de santé d'une communauté et contribuer à son développement économique.

Le Fonds Elisabeth & Amélie soutient des projets qui améliorent de façon durable l'accès à l'eau potable.

## *2. Objectif*

**L'appel à projets 2025 du Fonds Elisabeth & Amélie visera des projets liés à l'assainissement de base en milieu scolaire. Les projets présentés devront comporter 3 volets :**

- **Assainissement de base en milieu scolaire (toilettes);**
- **Hygiène des mains (via un point d'eau ou une autre méthode innovante) ;**
- **Sensibilisation.**

**Nous vous encourageons à proposer des projets prévoyant une approche écologique (ex. toilettes Ecosan, ...) et une valorisation des déchets/des eaux usées.**

## *3. Méthode*

La sélection des dossiers de candidature est confiée à un jury indépendant, composé de manière pluraliste. Les membres sont sollicités pour leurs expériences et qualités professionnelles et ne sont pas mandatés par une structure, institution ou association. De par leur implication dans les matières traitées par l'appel Elisabeth et Amélie, ils ont pour mission de sélectionner les meilleurs projets.

Avant que le jury ne procède à l'analyse des dossiers sur la base des critères de sélection, la recevabilité des dossiers sera examinée (a). Les critères de recevabilité sont les conditions auxquelles les dossiers doivent répondre. Si le dossier est déclaré recevable, le jury procédera à l'examen du contenu du dossier par le biais des critères de sélection (b).

Le jury fait rapport au Comité de gestion du Fonds Elisabeth et Amélie qui prend la décision finale (fin mai/début juin 2025).

La Fondation Roi Baudouin établira une convention de soutien pour chacun des projets retenus (juin - juillet 2025). Dès que les documents auront été signés par les deux parties, la Fondation Roi Baudouin versera le montant de la première tranche de l'aide accordée.

# Fonds Elisabeth et Amélie

## *4. Critères de recevabilité et de sélection*

### *a) Critères de recevabilité*

Pour être pris en considération, les dossiers introduits doivent répondre aux critères de recevabilité suivants:

#### **Le formulaire de candidature:**

- Doit être rédigé dans la langue du formulaire.
- Doit être accompagné du budget détaillé du projet et du cadre logique du projet.

#### **Le promoteur du projet:**

- Est une organisation belge (hors administrations), établie en Belgique et qui mène ses activités en partenariat avec les populations locales tout au long de la réalisation du projet, de la conception à l'évaluation finale.
- L'organisation doit avoir au moins 3 ans d'existence au moment de l'envoi de la candidature (date de signature des statuts).

#### **Le projet:**

- Est un projet d'intérêt général et non commercial dont l'objectif correspond à ce qui est décrit au point 2, ci-dessus.
- Le montant du soutien demandé pour le projet est en ligne avec les limites décrites au point 5 ci-dessous (Intervention financière du Fonds).

### *b) Critères de sélection*

Lorsque le dossier a été déclaré recevable, il est soumis aux membres du jury qui évalueront le dossier suivant les critères de sélection.

- **Le projet présenté comporte au minimum 3 volets :**
  - **Assainissement de base en milieu scolaire (toilettes);**
  - **Hygiène des mains (via un point d'eau ou une autre méthode innovante) ;**
  - **Sensibilisation.**
- Les projets prévoyant une approche écologique (ex. toilettes Ecosan, ...) et une valorisation des déchets/des eaux usées sont encouragés.
- Si les infrastructures existantes sont incomplètes (ex. présence de toilettes mais pas de possibilité de se laver les mains ou l'inverse), le projet peut venir compléter l'existant afin

# Fonds Elisabeth et Amélie

que le dispositif mis en place comprenne les trois aspects en fin de projet. Il est, dans ce cas, important de décrire les infrastructures existantes.

- Le projet utilise des **matériaux et techniques appropriés et adaptés à la réalité locale**. Il prévoit un système pour assurer **la durabilité de l'installation** comportant trois volets:

- ✓ Au niveau du type des toilettes :
  - Les constructions seront suffisamment solides et l'utilisation du plastique sera évité. Selon le contexte local, les toilettes à position debout seront favorisées.
  - Le choix du type de latrines devra **répondre aux réalités locales**. Par exemple, si le choix de toilettes sèches est proposé, il est essentiel de prévoir la chaîne d'approvisionnement des sciures de bois.
- ✓ Au niveau technique :  
Par exemple, il est important de prévoir un poste pour la maintenance des faïences, le surdimensionnement des sections et une chambre de visite.
- ✓ Au niveau de l'entretien et du maintien de l'hygiène de l'installation, il est essentiel d'impliquer les usagers (voir volet sensibilisation).

- Le projet comporte **un volet « hygiène des mains »** et **prévoit l'accès à l'eau** pour le lavage des mains ou une solution alternative.

- Le projet comporte également un **volet éducation et sensibilisation à l'hygiène et à l'environnement** à deux niveaux :

- ✓ Des professeurs et des élèves :
  - Apprentissage de l'importance de l'hygiène pour la santé et de se laver les mains, propreté des personnes et des lieux, ..., gestion durable de l'eau et de l'environnement.
  - Intégration des pratiques
  - Appropriation du bien commun (latrines) et responsabilisation quant à l'entretien des installations, participation des élèves/enseignants à l'entretien (ex. mise en place de club d'hygiène, ...)
- ✓ Des parents via des réunions / groupes d'échanges sur l'importance de l'hygiène pour la santé, les gestes d'hygiène de base, ...

- Lorsque le projet comporte **un volet de valorisation écologique des déchets /épuration des eaux usées**, voici quelques exemples non limitatifs de méthodes de valorisation : compostage en vue d'utilisation comme engrais, transformation des déchets en



géré par la Fondation Roi Baudouin

Fondation d'utilité publique

RUE BREDERODE 21 - 1000 BRUXELLES

TÉL +32-2-511 18 40 WWW.KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE

# Fonds Elisabeth et Amélie

énergie ou en eau potable, lagunage, filtres à sable ou simplement, si le sol est adéquat, filtration en utilisant les couches de sol et de gravier.

Si la valorisation des déchets se fait par arrosage des jardins, il est nécessaire de communiquer des informations sur le dimensionnement du jardin par rapport à la quantité d'eau à recycler.

- Le projet s'adresse avant tout aux **populations démunies**.
- Le projet répond à une **demande des communautés et respecte les cultures et les réalités locales**. Il y a une démarche concertée entre tous les acteurs.
- Le projet tient compte des **aspects de genre** (rapports hommes/femmes).
- Le projet doit avoir un **effet de levier** et catalyseur.
- Le projet est capable d'avoir un **impact mesurable** sur les groupes cibles pour les générations présentes et futures.
- Lors de la présentation du dossier, si un **nouveau point d'accès l'eau** est établi, la présence des ressources en eau doit être connue. Les données techniques existantes (études, cartes) doivent être identifiées. Ces informations seront annexées au dossier de candidature. En outre, les éléments de risques (sécuritaire, logistique, technique, climatique...) qui pourraient influencer la réalisation du projet doivent avoir été identifiés ainsi que les solutions pour y remédier (voir plus d'informations dans le dossier des critères de sélection des candidats);
- Le projet s'inscrit dans **la politique du gouvernement local** sur la gestion de l'eau. Les structures sociales sont telles que les activités après la fin du projet peuvent continuer à exister. La population locale pourra s'appropriier le projet et ses résultats.
- Le projet est **durable** : Le jury accordera une attention particulière à l'objectif de 'durabilité' du projet. La durabilité est le maintien des résultats positifs du projet par les membres de la communauté, la population locale, dans un environnement complexe et dynamique, une fois cessé l'appui extérieur. L'objectif de durabilité a de meilleures chances d'être atteint si le projet suit une approche participative car, dans ce cas, les bénéficiaires développent les aptitudes, les compétences et la confiance en eux dont ils ont besoin pour continuer dans le chemin du développement. **Il est aussi important de prévoir un budget pour la maintenance de l'installation et la manière dont celle-ci sera réalisée.**



géré par la Fondation Roi Baudouin

Fondation d'utilité publique

RUE BREDERODE 21 - 1000 BRUXELLES

TÉL +32-2-511 18 40 WWW.KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE

# Fonds Elisabeth et Amélie

- Par conséquent, « l'aide humanitaire en situation d'urgence » ne rentre pas dans le cadre des activités du Fonds. Le Fonds soutient en priorité des projets post-humanitaires: ils doivent permettre la mise en place du développement, ils sont la phase préparatoire du développement.

Les projets menés dans des régions ou zones d'instabilité et de crise ne sont pas exclus de façon systématique, mais le jury sera particulièrement vigilant lors de l'examen du dossier de candidature, aux critères de viabilité et de durabilité du projet.

## 5. Intervention financière du Fonds

Les projets sélectionnés recevront une aide financière de **maximum 50.000 €**.

Deux volets ont été créés. Ils seront évalués séparément par le jury.

- Petits projets : **volet A**. Ce volet offre un soutien financier d'un montant de € 10.000 maximum par projet.
- Grands projets : **volet B**. Ce deuxième volet offre un soutien financier d'un montant de € 10.000 à € 50.000 par projet.

**Le Fonds Elisabeth & Amélie ne couvrira pas 100% du budget.** Tant pour les projets du volet A que pour ceux du volet B, les deux conditions suivantes sont requises :

1. Il doit y avoir des contributions extérieures pour 10% minimum. Ces contributions financières extérieures comprennent, mais ne sont pas limitées aux :
  - contributions financières de l'organisation belge ou d'autres bailleurs et/ou
  - mobilisation de ressources locales (cotisations, bénéfices, crédits, participation des partenaires locaux ou bénéficiaires directs...). La répartition des 10% minimum est libre.
2. Il faut également que le soutien du Fonds Elisabeth et Amélie représente au moins 20% du budget total du projet.

Si le montant demandé est supérieur à 20.000€, il sera versé en deux tranches en fonction des besoins et de la mise en œuvre du projet. La seconde tranche sera versée sur base d'un rapport d'évaluation intermédiaire approuvé par le Comité de gestion du Fonds Elisabeth et Amélie.

Toutefois, le montant pourra être versé en une tranche aux associations ayant déjà reçu des soutiens par le passé et avec lesquelles le Fonds Elisabeth et Amélie a déjà une bonne expérience.

Au niveau du budget, les coûts salariaux se situeront au maximum autour de 10% du budget présenté.

# Fonds Elisabeth et Amélie

En cas de modification de projets et de réorientation de budget, les associations seront tenues de nous présenter, pour accord, les modifications ainsi que la réallocation du budget dans tous les cas (même celles qui ont reçu leur soutien en une tranche).

## 6. *Evaluation*

Les projets soutenus feront l'objet d'un rapport intermédiaire (projets volet B) et un rapport final (volets A et B) qui décriront l'évolution du projet et les activités réalisées. Si le Comité de gestion du Fonds Elisabeth et Amélie le juge nécessaire, il pourra demander un rapport intermédiaire supplémentaire.

De même, dans un souci de pérennité des projets mis en place, le Comité de gestion pourra demander, jusqu'à trois ans après la fin du financement octroyé par le Fonds, de fournir un état des lieux du projet soutenu. Le jury accordera pour cette raison une attention particulière aux budgets qui consacrent une partie du budget à la gestion et la maintenance des projets.

## 7. *Deadline*

Les candidatures doivent être introduites en ligne sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be). Les candidatures (et annexes) doivent être introduites pour le **25 mars 2025** au plus tard. Les résultats de la sélection seront communiqués au plus tard en juillet 2025.

## *Annexe : Diagnostic quant à la présence d'eau*

**Ceci est requis lorsque le projet englobe un forage, puits, ... créant un nouveau point d'accès à l'eau.**

Pour procéder à une intervention durable en matière d'eau potable, il est nécessaire de réaliser un diagnostic approprié des sources d'eau dans la zone.

Les éléments suivants peuvent contribuer à l'établissement d'un diagnostic complet :

1. Dresser des cartes de la zone d'intervention (village, quartier, hôpital, école) avec les acteurs impliqués pour les différents thèmes :
  - population (objectif : estimer la demande en eau) : maisons, écoles, église, magasins, zones agricoles, approvisionnement en électricité, points d'eau, toilettes, collecte des déchets, centre de santé, gare routière, loisirs/sports, etc.

# Fonds Elisabeth et Amélie

- ressources naturelles (objectif : chiffrer l'approvisionnement en eau) : forêts, érosion, agriculture, rivière, lacs, sources, etc.
2. Etablir une vue d'ensemble des interventions qui ont déjà eu lieu dans le secteur WASH: construction de puits antérieurs, système d'eau potable, blocs sanitaires, écoles, ... description de la situation actuelle, qui est responsable, ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, les tarifs, ... si possible, situer cela également sur une carte.

## Les eaux souterraines

Avant de procéder au forage d'un puits, il est important de connaître les puits existants dans les environs (assez étendus) : Lesquels existent ? Quelle est la profondeur des puits existants ? Est-ce qu'ils tombent à sec à la fin de la saison sèche ? S'agit-il d'eau potable ou sont-ils utilisés exclusivement à des fins agricoles ? L'eau est-elle suffisante (capacité du puits) ? La qualité de l'eau est-elle acceptable (une analyse de la qualité de l'eau peut aider à analyser la qualité des eaux souterraines, notamment la présence de métaux lourds).

S'il n'y a pas d'autres puits à proximité, il est important de faire réaliser une étude hydrogéologique pour étudier la probabilité de la présence d'eau potable. C'est extrêmement important pour éviter les investissements inutiles. Demandez des références d'études et contactez les clients précédents de l'expert pour vérification.

## L'eau d'infiltration / eau de source

Vérifiez la qualité de l'eau par des analyses. Mesurez la capacité de la source ; de préférence à la fin de (plusieurs) saisons sèches, pour connaître la capacité minimale de la source d'eau. C'est la base de départ pour la conception du système.

Parfois, les sources sont situées loin du village, mais elles sont de bonne qualité et de bonne capacité. Ces sources restent encore intéressantes pour construire un système d'eau potable par rapport aux rivières plus proches (coût supplémentaire de traitement et d'entretien de l'eau).

N'oubliez pas de protéger la zone d'infiltration de la source : faites-en une zone interdite aux personnes et aux animaux ; les excréments n'y sont pas souhaités pour garantir la qualité de l'eau du système.

## L'eau de rivière

Celle-ci peut être très variable tant au niveau de la qualité, qu'au niveau de la quantité. Ces deux paramètres doivent être évalués à la fin de la saison sèche. Le traitement de l'eau sera nécessaire pour atteindre une qualité d'eau potable et nécessitera une surveillance fréquente, qui dépendra également des activités en amont dans le bassin.

N'oubliez pas d'interroger les personnes âgées de la région, car elles la connaissent souvent bien et savent s'il existe d'autres sources d'eau qui ne sont peut-être pas si connues. Impliquez la population locale ainsi que les autorités responsables, et cherchez ensemble une solution durable.

Discutez du coût et du prix de l'eau avant de construire l'infrastructure, intégrez ces accords dans un contrat.